**ENQUETES D’INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES ÉTUDIANTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

6-18 et 30 MOIS APRES L’OBTENTION DE LEUR DIPLÔME

Le CSO-Toulouse forme en 5 ans les futurs ostéopathes en leur transmettant le meilleur niveau de compétences, conformément aux exigences ministérielles.

A l’issue de leur formation, les diplômés bénéficient d’une reconnaissance au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) – Niveau 7, validant ainsi le niveau BAC+5 de leur diplôme d’Ostéopathie.

Au travers de ces enquêtes, le CSO-Toulouse suit le parcours de ses diplômés après l’obtention de leur diplôme d’ostéopathe D.O.

Ces questionnaires évaluent l’intégration de nos anciens étudiants dans le monde du travail :

* Leur statut (libéral ou salarié),
* Leur mode d’installation (en cabinet, clinique, hôpital, maison de retraite, club sportif ou entreprises)
* L’évolution de leur activité en tant que praticien, assistant ou futur attaché de formation pour l’enseignement, la clinique ou la recherche.

Les résultats récoltés sont analysés et le bilan est publié sur le site internet du CSO-Toulouse tous les ans.

Ci-dessous le bilan de l’enquête d’insertion réalisée en 2025 pour les promotions de Formation Professionnelle sorties en juin 2022 (30 mois), juin 2023 (18 mois) et juin 2024 (6 mois).

1. **Professionnels de santé issus de la Formation Professionnelle diplômés depuis 6 mois**

**Taux de réponse** : 27% (3 étudiants sur 11)

**Formations et Diplômes obtenus avant le début de la formation au CSO** :

* Masseur-Kinésithérapeute : 66%
* Infirmier (ère) : 33%

**Résultats à 6 mois après leur obtention du diplôme :**

* 33% exercent une activité d’ostéopathe libéral à temps plein
* 66% exercent une activité d’ostéopathe libéral comprise entre 20% et 60%

**Revenus réalisés par l’activité ostéopathique 18 mois après l’obtention du diplôme :**

* De 10000€ à 20000€ brut annuel : 33%
* De 30000€ à 40000€ brut annuel : 33%
* NC : 33%

**Régions d’installation à 18 mois après l’obtention du diplôme :**

* Département 31 : 33%
* Autres départements Occitanie : 66%

**Type d’installation (cumul possible des différents statuts) :**

* Création : 100%
* Remplacement : 33%

1. **Professionnels de santé issus de la Formation Professionnelle diplômés depuis 18 mois**

**Taux de réponse** : 50% (5 étudiants sur 10)

**Diplômes obtenus avant le début de la formation au CSO** :

* 60% sont issus de formation Kinésithérapeute
* 40% sont issus de formation infirmier

**Résultats à 18 mois après leur obtention du diplôme**

* 20% exercent une activité d’ostéopathe libéral pour 100% de leur temps
* 20% exercent une activité d’ostéopathe libéral pour moins de 20% de leur temps
* 60% exercent une activité d’ostéopathe libéral entre 20 et 60% de leur temps

**Revenus réalisés par l’activité ostéopathique 18 mois après l’obtention du diplôme**

* De 10000 à 20000€ brut annuel : 20%
* De 20000€ à 30000€ brut annuel : 20%
* Plus de 40000€ brut annuel : 20%
* NC : 40%

**Régions d’installation à 18 mois après l’obtention du diplôme :**

* Département 31 : 40%
* Autres départements : 60%

1. **Professionnels de santé issus de la Formation Professionnelle diplômés depuis 30 mois**

**Taux de réponse** : 54% (7 étudiants sur 13)

**Diplômes obtenus avant le début de la formation au CSO** :

* 93% sont issus de formation Kinésithérapeute
* 7% sont issus de formation infirmier

**Résultats à 30 mois après leur obtention du diplôme**

* 29% exercent une activité d’ostéopathe libéral pour 100% de leur temps
* 43% exercent une activité d’ostéopathe libéral pour moins de 20% de leur temps
* 28% exercent une activité d’ostéopathe libéral entre 20% et 60% de leur temps

**Revenus réalisés par l’activité ostéopathique 30 mois après l’obtention du diplôme**

* Plus de 70 000€ par an 29%
* Entre 20 000 et 70 000€ NC
* Inférieur à 20 000€ NC

**Régions d’installation à 30 mois après l’obtention du diplôme :**

* Département 31 : 43%
* Autres départements Occitanie : 28,5%
* Autres départements France : 28,5%